Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le
ID : 029-212901615-20241014-DCM2024_4_13-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir CARLIER Morgane à RIVIERE Christian, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, FRANCHETEAU Laurent à HERFAUT Denis, MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, ROUE Christian à ARZUR Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHOLOM Cyril

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 15
DATE DE LA CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 9 OCTOBRE 2024

DCM N°2024-4-13

Objet : OPAC : Convention de participation financière des travaux de réseaux d'eaux pluviales du lotissement Maner An Traon

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°2024-3-2, le Conseil Municipal a approuvé la convention de participation financière des travaux de réseaux d'eaux pluviales du lotissement Maner An Traon entre l'OPAC et la Commune de Pleuven.

La facture d'un coût total de 44 611.01 € TTC sera répartie comme suit :

- 30% Commune de Pleuven 13 383.30 €
- 70% OPAC 31 227.70 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui propose de modifier l'article 3 comme suit :

- Remplacer « Aucune des parties ne fera d'avance pour l'autre et chacune s'acquittera de sa propre facture » par « la Commune de Pleuven s'acquittera de la facture totale et émettra un titre de recette à l'OPAC pour les 70% à sa charge »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- ***Approuve la convention de participation financière des travaux de réseaux d'eaux pluviales du lotissement Maner An Traon modifiée.***

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

MAIRIE DE PLEUVEN FINISTÈRE